

Parfois la justice et l'administration savent faire preuve d'une fermeté et d'une réactivité exemplaire.

Le détenu A. a menacé gravement un personnel de direction sur son téléphone personnel pour exiger son transfert. Avec une réactivité indéniable, la cellule a été fouillée dès le lendemain, le téléphone, avec lequel les menaces ont été faites, a été saisi. Le détenu, programmé pour un dossier en CDD le lendemain, était généreusement escorté des ERIS avant de partir en garde à vue, puis en comparution immédiate. Le détenu aura écopé de quatre ans de prison ferme et aura été transféré à l'issue.

L'Ufap Unsa Justice d'Aiton salue l'exemplarité de la sanction judiciaire et la réactivité concernant le transfert du détenu. Nous espérons que cette fermeté sera la nouvelle norme et s'appliquera pour tous les détenus qui menaceront ou agresseront des personnels.

Les agents gardent en mémoire les menaces graves qui ont touché deux de nos collègues par des contrats sur les réseaux sociaux l'année dernière. L'Ufap Unsa Justice d'Aiton espère et attend une sanction pénale exemplaire sur ce dossier également.

L'Ufap Unsa Justice d'Aiton s'interroge cependant sur la pertinence de mobiliser les ERIS pour sécuriser une CDD, les agents d'Aiton étaient en mesure d'assurer l'ordre et la sécurité des personnels dans l'enceinte de la prison.

UNION RÉGIONALE UFAP DE LYON

L'Ufap Unsa Justice d'Aiton dénonce la montée des menaces et de la violence intérieures et extérieures au sein de notre établissement.

L'Ufap Unsa Justice d'Aiton espère que la justice et l'administration continueront d'être aussi fermes et réactives sur les menaces sur personnels sans distinction de grades ou de fonction.

Le Bureau local